



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

NOTRE PROJET POUR LES ENFANTS



UN
ENGAGEMENT
À HAUTEUR
D'ENFANT



NOTRE PROJET À HAUTEUR D'ENFANT

Au cœur de l'histoire de SOS Villages d'Enfants, il y a d'abord une fidélité sans faille à cette conviction profonde, que chaque enfant a besoin d'attachement et de sécurité pour grandir, s'épanouir et se projeter avec confiance dans sa future vie d'adulte.

Notre association a donc toujours défendu l'idée que le lien fraternel est une ressource pour aider l'enfant à s'inscrire dans une histoire familiale et lui permettre de se (re)construire quand les repères parentaux font défaut. Il s'agit d'offrir à chaque enfant la possibilité de grandir durablement avec ses frères et sœurs, dans un cadre de vie de type familial, dès lors qu'une décision d'accueil au titre de la protection de l'enfance a été prononcée.

Au fil des décennies, les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants se sont renforcées en prenant en compte les évolutions de leur temps et en apprenant à toujours mieux utiliser les ressorts de la dynamique fraternelle sur lesquelles elles s'appuient pour accompagner chaque enfant. Et progressivement, l'histoire nous a donné des raisons d'y croire et les balises juridiques pour guider l'action : la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989, socle d'une approche basée sur les droits, puis en France une série de lois sont venues valider la pertinence de

notre approche. Permettre à chacun des enfants accueillis de grandir avec ses frères et sœurs auprès de professionnels engagés, dans la durée, dans le respect de ses droits, pour trouver la sécurité affective et les repères éducatifs dont il a besoin.

Elles nous permettent de ne plus avancer seuls et, surtout, elles nous invitent à voir plus loin. Elles nous engagent à poursuivre nos efforts pour faire bouger les lignes en considérant qu'assurer la sécurité de l'enfant, ce n'est aujourd'hui plus seulement le protéger. C'est aussi lui donner la possibilité de grandir dans un milieu qui répond à ses besoins fondamentaux, ses besoins spécifiques et de lui permettre d'accéder à ses droits.

C'est toute la force, et toute la singularité, de l'engagement de SOS Villages d'Enfants : s'attacher à créer avec et pour chaque enfant les conditions d'une vie susceptible de satisfaire ses besoins et ses aspirations, en tenant compte de son identité, de son histoire et en accordant une priorité absolue à ses droits. C'est uniquement de cette manière qu'il sera possible de faire de tous les enfants protégés des enfants comme les autres. Cela fait bientôt soixante-dix ans que nous y travaillons. En y mettant autant de cœur et d'énergie et qu'au premier jour.

Daniel BARROY
Président de
SOS Villages d'Enfants

Gilbert COTTEAU
Fondateur de
SOS Villages d'Enfants

Isabelle MORET
Directrice générale de
SOS Villages d'Enfants



QUI SOMMES- NOUS ?

NÉE EN 1956 DANS LE NORD DE LA FRANCE, À PARTIR D'UNE IDÉE QUI A VU LE JOUR EN AUTRICHE EN 1949, SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE OFFRE À DES FRÈRES ET SŒURS SANS PROTECTION PARENTALE UN CADRE DE VIE FAMILIAL ET L'ASSURANCE D'UNE RELATION AFFECTIVE ET ÉDUCATIVE STABLE AUPRÈS D'UNE MÈRE SOS.

APOLITIQUE, NON CONFESIONNELLE ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1969, SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EST ENGAGÉE EN PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE ET DANS UNE VINGTAINNE DE PAYS DANS LE MONDE.

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE FAIT PARTIE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VILLAGES D'ENFANTS SOS, PREMIÈRE ORGANISATION PRIVÉE AU MONDE AU SERVICE DE L'ENFANCE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ. CETTE FÉDÉRATION, PRÉSENTE DANS 138 PAYS ET TERRITOIRES, A VOIX CONSULTATIVE À L'UNESCO ET AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ONU.



LA PROTECTION DE L'ENFANCE : DES BESOINS QUI ÉVOLUENT

C'est au sein de sa famille que chaque enfant se construit, affectivement et psychologiquement, qu'il vit pleinement son enfance et bâtit progressivement son autonomie. Pour certaines familles, une aide est nécessaire pour mieux exercer leurs responsabilités éducatives. C'est en réponse à ce besoin que sont développées des actions de soutien à la parentalité. Toutefois, malgré les mesures de prévention, il existe des situations où la famille ne peut plus assumer son rôle. Dès lors, l'enfant seul ou en fratrie est séparé de ses parents et confié, dans le cas de la France, à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Chaque enfant connaît une trajectoire singulière et exprime des besoins spécifiques. Ces besoins, auxquels doivent répondre les acteurs de la protection de l'enfance, se situent à plusieurs niveaux : la protection, bien sûr, mais également des besoins éducatifs, de santé et une nécessaire sécurité affective - puis, à mesure que l'enfant grandit s'y ajoute un accompagnement à la scolarité, à la formation, de même qu'une préparation à l'autonomie qui lui permettra, le moment venu, de trouver sa place dans la société et de s'y épanouir.

Les mutations sociales et sociétales renforcent aujourd'hui les enjeux d'accompagnement de ces enfants et de ces jeunes accueillis. L'accompagnement doit aujourd'hui plus qu'hier :

- S'établir sur un temps long, pour sécuriser le développement de chaque enfant et l'insertion sociale et économique de chaque jeune, souvent au-delà de sa majorité ;
- Protéger les enfants contre toute forme de violence et violation de leurs droits ;

- Les aider à surmonter leurs traumatismes par un accompagnement psychoéducatif adapté et développé avec leur participation ;
- Garantir l'écoute de chaque enfant et sa participation active à son projet d'accompagnement ;
- Répondre aux multiples besoins de l'enfant et de sa famille et travailler étroitement avec les familles dans le renforcement de leurs propres capacités ;
- Être sensible aux problématiques auxquelles est confrontée la jeunesse aujourd'hui : harcèlement, culture des réseaux sociaux, Internet, addictions etc.
- Porter une attention au genre et aux inégalités entre les filles et les garçons, et aux représentations sociales sur lesquelles elles se fondent ;
- Promouvoir un développement durable et sensibiliser les enfants et les jeunes à la transition écologique.

L'expérience de l'accompagnement de nombreux enfants et jeunes amène SOS Villages d'Enfants à souligner toute l'importance qu'il y a à proposer des modes d'accueil et d'accompagnement qui s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque enfant et sont guidés par son intérêt supérieur, par le respect de ses droits et de l'expression de ses souhaits. Cette prise en compte de chaque enfant accueilli, de ses spécificités et de sa participation, constitue un défi concret pour SOS Villages d'Enfants mais aussi pour l'ensemble des acteurs engagés dans la protection de l'enfance, au regard du grand nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en France comme dans le reste du monde.

L'ENFANT AU CŒUR DU PROJET ASSOCIATIF DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Notre projet associatif a été adopté par l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

LES MUTATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES ACCENTUENT AUJOURD'HUI LES ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES ACCUEILLIS EN PROTECTION DE L'ENFANCE. C'EST UN DÉFI CONCRET QUI EST POSÉ, AU QUOTIDIEN, AUX ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE ET DANS LE RESTE DU MONDE.

LA MISSION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS EST DE PERMETTRE :



— **À CHACUN DES ENFANTS ACCUEILLIS**



— **DE GRANDIR AVEC SES FRÈRES ET SŒURS,**



— **AUPRÈS DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS DANS LA DURÉE,**



— **DANS LE RESPECT DE SES DROITS,**



— **POUR TROUVER LA SÉCURITÉ AFFECTIVE ET LES REPÈRES ÉDUCATIFS DONT IL A BESOIN, JUSQU'À SON INCLUSION PLEINE ET ENTIÈRE DANS LA SOCIÉTÉ.**

— DÉFENDRE, PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES DROITS DE L'ENFANT

L'engagement de SOS Villages d'Enfants est profondément ancré dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui dispose que l'enfant doit pouvoir grandir dans un environnement familial protecteur, être acteur de ses droits et participer pleinement aux décisions qui le concernent.

— APPRÉHENDER LA FRATRIE COMME UNE RESSOURCE POUR L'ENFANT

La fratrie constitue un repère essentiel pour permettre à l'enfant de s'inscrire dans une appartenance familiale sécurisante, de négocier sa place dans le groupe et de consolider son identité propre. Lorsqu'une décision de protection est nécessaire, le droit à l'accueil conjoint des frères et sœurs doit être garanti, sauf lorsqu'il va à l'encontre de leur volonté ou de leur intérêt.

— PORTER UNE VISION CONFIANTE ET POSITIVE DANS LES CAPACITÉS DES ENFANTS

Un enfant a toutes les chances de se construire ou de se reconstruire s'il est respecté, s'il peut développer des relations de confiance, s'il se sent aimé et s'il s'autorise à aimer en retour.

Si un environnement affectif et attentif est offert à l'enfant et si l'adulte qui l'accompagne l'aide à prendre conscience de ses compétences, ses capacités de résilience en seront renforcées.

— S'ENGAGER À RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT

L'accompagnement d'enfants et de jeunes qui ont subi des situations particulièrement difficiles motivant leur accueil en protection de l'enfance nécessite un engagement soutenu et constant de la part des professionnels qui interviennent à leurs côtés. Les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants y satisfont chaque jour en accordant une attention, une écoute et une disponibilité à chaque enfant.

— ŒUVRER DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

SOS Villages d'Enfants œuvre au-delà des frontières nationales en collaboration avec des associations partenaires locales. Ce principe de solidarité internationale se traduit par le souhait de respecter la stratégie propre de ces partenaires et de les laisser travailler en autonomie tout en les soutenant notamment et en particulier dans l'application des principes de la CIDE.

LES 8 PRINCIPES D'ACTION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS



L'APPROCHE PAR LES DROITS DE L'ENFANT COMME BOUSSOLE

Attachés à l'indivisibilité des droits de l'enfant, SOS Villages d'Enfants fait des quatre principes directeurs de la CIDE*, la boussole de ses actions. SOS Villages d'Enfants envisage ainsi l'enfant non pas seulement comme une personne à protéger mais aussi et surtout comme un sujet de droits que les professionnels qui l'entourent ont pour mission d'accompagner.



L'IMPORTANT ACCORDÉE AU DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS FRATERNELLES

Parce que SOS Villages d'Enfants considère que la fratrie constitue une ressource éminemment active pour l'enfant et pour l'adulte qu'il deviendra, ses équipes éducatives mettent tout en œuvre pour cultiver le lien fraternel, dans le respect de l'intérêt de chaque enfant. Il s'agit de permettre à l'enfant de bénéficier du soutien et de l'identité familiale que lui procure sa fratrie tout en lui permettant de se construire une identité individuelle.



UN PROJET INDIVIDUALISÉ POUR L'ENFANT

Les équipes éducatives de SOS Villages d'Enfants accordent une attention centrale à la personnalité de l'enfant, au respect de son identité et de son histoire. Elles s'attachent à accompagner son développement en préservant son identité, en l'aidant à donner sens à son histoire familiale et en maintenant les liens avec sa famille lorsque cela n'est pas contraire à sa volonté ou à son intérêt.



LE MODÈLE D'ACCUEIL DE TYPE FAMILIAL ET LA SÉCURISATION AFFECTIVE

L'accueil conjoint des frères et sœurs dans un mode de vie de type familial constitue une forme sécurisante d'accompagnement que SOS Villages d'Enfants considère indispensable à l'épanouissement de chaque enfant. Lorsque l'enfant est privé de protection parentale, les frères et sœurs et les figures éducatives qui l'entourent au sein du village d'enfants SOS lui permettent de tisser des liens affectifs durables qui l'aideront à réparer les blessures psychologiques de l'enfance et à acquérir des compétences favorables à son autonomisation et à sa socialisation.

* Le droit à la vie, à la survie, et à se développer, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, la participation, la non-discrimination



DES FIGURES D'ATTACHEMENT ET UNE DYNAMIQUE RELATIONNELLE POUR L'ENFANT

SOS Villages d'Enfants propose à l'enfant une prise en charge personnalisée, centrée sur des figures d'attachement et des « tuteurs » de résilience stables incarnés par les pères et les mères SOS ainsi que les aides familiaux, avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire. Les adultes qui entourent l'enfant mettent en œuvre leurs compétences professionnelles et leurs qualités humaines et deviennent pour lui de précieuses ressources, au même titre que ses frères et sœurs, pour l'aider à donner la pleine mesure de son potentiel.



UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE POUR GARANTIR L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ

La préparation à l'autonomie est l'une des préoccupations constantes de SOS Villages d'Enfants. Des dispositifs d'accès progressif à l'autonomie sont mis en œuvre dès l'admission de l'enfant au village d'enfants SOS en vue d'accompagner son développement et sa future insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement des équipes éducatives SOS s'inscrit dans la durée pour permettre aux liens affectifs de se développer jusqu'à devenir une ressource stable et aider l'enfant/le jeune à se projeter avec plus de confiance dans la vie adulte.



LE DROIT EFFECTIF DES ENFANTS ET DES JEUNES À PARTICIPER AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT

SOS Villages d'Enfants s'attache à garantir le droit de chaque enfant et jeune accueilli en village d'enfants SOS de s'exprimer, d'être entendu et d'être acteur de son parcours, en le tenant informé des sujets qui le concernent, en prenant en compte ses opinions et ses difficultés et en l'associant aux processus de décision le concernant et à la vie de l'établissement. Ce droit effectif se traduit notamment par la mise en place d'instances de participation des enfants et des jeunes ainsi que par des démarches de concertation régulières.



L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET LA PRÉVENTION

En complément de sa mission auprès des enfants qu'elle accompagne, SOS Villages d'Enfants développe des actions de prévention, de soutien et de renforcement des capacités familiales en plaçant toujours l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de sa démarche.

LES MISSIONS ET LES MODALITÉS D'INTERVENTION

■ ACTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

SOS Villages d'Enfants assure la protection et l'accompagnement des enfants lorsque leur maintien dans le milieu familial n'est pas possible ou contraire à leur intérêt. Le village d'enfants SOS est la forme principale d'accueil proposée par l'association. Chaque village est constitué d'une dizaine de maisons familiales, intégrées à leur environnement, à proximité d'une « maison commune ». Chaque maison accueille 4 à 5 enfants en fratrie auprès d'un éducateur familial (« mère ou père SOS »), et d'un ou une aide familiale qui le soutient dans sa mission au sein de la maison. Chaque enfant est accompagné par une équipe de professionnels. Des dispositifs complémentaires et des programmes sont par ailleurs déployés pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Le programme de renforcement des familles concourt quant à lui à aider les parents, en situation de difficulté dans l'éducation de leur enfant, à exercer pleinement leurs responsabilités dans l'intérêt supérieur de l'enfant et s'appuie particulièrement sur les ressources de la famille. Les interventions ont lieu au domicile de l'enfant.





PARTENAIRE D'ASSOCIATIONS DANS LE MONDE ET EN FRANCE

Au sein de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, SOS Villages d'Enfants France soutient techniquement et financièrement ses associations partenaires dans le monde, dans une logique de collaboration à long terme, afin d'améliorer la qualité et l'impact des actions menées en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles.

En France, SOS Villages d'Enfants partage également son expérience et son savoir-faire avec d'autres acteurs engagés dans la protection de l'enfance et dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, sur les axes principaux de son projet associatif : droits de l'enfant, fratrie, participation des enfants et des jeunes... SOS Villages d'Enfants intervient par ailleurs comme organisme de formation, participe à des échanges de pratiques et d'expériences et contribue au débat public au niveau national et local.

ACTEUR DU PLAIDOYER EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT ET DU JEUNE

SOS Villages d'Enfants développe son travail de plaidoyer à partir de son expérience quotidienne auprès des enfants des villages SOS. L'association associe aussi souvent que possible des enfants et des jeunes des villages SOS à ses actions de plaidoyer afin de relayer au mieux leurs besoins et leurs préoccupations. L'objectif des actions de plaidoyer menées par SOS Villages d'Enfants est de faire évoluer les politiques publiques sur la défense des droits de l'enfant et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes en protection de l'enfance.

Les professionnels de l'association se mobilisent en France et à l'international en rencontrant des décideurs, en participant à des groupes de travail et en menant des actions de communication et de sensibilisation citoyenne. A l'international, SOS Villages d'Enfants France participe aux actions de plaidoyer de la Fédération SOS Villages d'Enfants International auprès des Nations unies et de l'Union européenne ou initie ses propres actions et soutient ses associations partenaires dans leurs campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant.

UNE RECHERCHE CONSTANTE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

PARCE QUE LA QUALITÉ DE L'ACTION AU SERVICE DES ENFANTS REPOSE SUR LA QUALITÉ DE L'ORGANISATION ET SUR LE TRAVAIL DE SES ÉQUIPES ÉDUCATIVES, SOS VILLAGES D'ENFANTS MÈNE EN PERMANENCE DES DÉMARCHES INTERNES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL. Y CONTRIBUENT AINSI :

— **La politique associative de protection des enfants** qui va au-delà des exigences légales et réglementaires et se déploie autour de quatre piliers : la sensibilisation aux droits et à la protection des enfants, la prévention de toutes formes de violence, le signalement et la gestion des incidents de protection ainsi que le suivi des incidents, de la mise en œuvre de cette politique et des mesures d'amélioration de la protection des enfants.

— **La démarche d'amélioration de la qualité des programmes actuels ou à venir à l'international** grâce à l'implication des partenaires, des enfants, des jeunes et de leur famille - et la mobilisation d'experts, en particulier concernant la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil en protection de l'enfance.

— **Les instances représentatives et les démarches de participation des enfants et des jeunes** avec l'organisation, au niveau local et national, d'espaces de participation animés par une équipe de collaborateurs référents.

— **La mise en place de démarches de qualité de vie au travail et le renforcement des politiques de formation des collaborateurs**, dès la prise de poste, pour accompagner chaque professionnel dans le développement de ses compétences et de son épanouissement professionnel.

— **L'implication des collaborateurs dans l'élaboration des orientations associatives et stratégiques**

— **L'engagement pour une éthique professionnelle** qui nous conduit en particulier à garantir la confidentialité des données relatives aux enfants et la protection de leur image - et une gestion rigoureuse des fonds publics et privés.

— **La production d'études et de recherches** permettant l'analyse de nos pratiques

— **La participation à des groupements professionnels et institutionnels** pour contribuer à la montée en qualité et à la réflexivité constante de l'association sur ses pratiques.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

LES INTERVENTIONS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS S'ANCRENT DANS UN CADRE DE RÉFÉRENCE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL QUI STRUCTURE SES ACTIONS ET GUIDE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

LES DISPOSITIONS DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

- Les articles 375 et suivants du Code Civil qui organisent la protection judiciaire des enfants
- Le Code de l'action sociale et des familles
- La loi du 30 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs, « sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution »
- La loi du 7 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui ouvre notamment la voie à la diversification des modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, qui accorde une importance grandissante à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, à la réponse à ses besoins fondamentaux ainsi qu'au respect de ses droits
- La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales
- La loi du 7 février 2022 (loi « Taquet ») qui institue l'obligation d'accompagnement jusqu'à 21 ans et l'interdiction de la séparation des fratries sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant

D'une manière plus générale, SOS Villages d'Enfants s'inscrit dans l'ensemble des dispositions légales, nationales et européennes, actuelles et futures, en matière de protection de l'enfance et de défense des droits de l'enfant.

L'association s'attache également au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la confidentialité et aux droits et libertés concernant les données personnelles. Ce respect revêt une importance toute particulière au vu des données traitées.

UN ENSEMBLE DE RECOMMANDATIONS ET LIGNES DIRECTRICES INTERNATIONALES ET FRANÇAISES

- La Convention Internationale sur les droits des enfants (CIDE), avec ses quatre principes, et ses protocoles additionnels (1989)
- Les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement (2009) des Nations-Unies, et leur Résolution relative à la protection des droits de l'enfant (2019)
- La Stratégie globale de l'Union Européenne sur les droits de l'enfant (2021)
- La Garantie européenne pour l'Enfance (2021)



NOTRE PROJET POUR LES ENFANTS

PERMETTRE À CHACUN DES ENFANTS ACCUEILLIS DE GRANDIR AVEC SES FRÈRES ET SŒURS, AUPRÈS DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS DANS LA DURÉE, DANS LE RESPECT DE SES DROITS, POUR TROUVER LA SÉCURITÉ AFFECTIVE ET LES REPÈRES ÉDUCATIFS DONT IL A BESOIN, JUSQU'À SON INCLUSION PLEINE ET ENTIÈRE DANS LA SOCIÉTÉ.

NOS TROIS MISSIONS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

NOS 8 PRINCIPES D'ACTION

Soutenir
des actions
partenaires
dans
le monde

Plaider
pour tous
les droits

Agir
en France

L'ENFANT AU CŒUR DU PROJET ASSOCIATIF



UNE RECHERCHE CONSTANTE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

La politique associative de protection des enfants

La démarche d'amélioration de la qualité

Les instances représentatives et les démarches de participation

La qualité de vie au travail et la formation des collaborateurs

L'implication des collaborateurs

L'engagement pour une éthique professionnelle

La production d'études et de recherches

La participation à des groupements professionnels et institutionnels



8 villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org



www.sosve.org